

République Française  
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE  
MAURIAC

CANTON DE YDES



**MAIRIE D'YDES**

☎ 04 71 40 82 51 - Fax 04 71 67 91 75



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**N° 056-2023 - VOIRIE : ARRETE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT LA FORET POUR TAILLE ET EVACUATION DE HAIES**

Monsieur le Maire de la commune de Ydes.

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-8, R.411-18 et R.411-25 à R.411-28 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6 ;

Vu la demande de Mr ECHAUBARD Fabrice en date du 23 juin 2023,

*Considérant qu'afin de permettre des travaux de taille et d'évacuation de haies, il y a lieu de réglementer momentanément la circulation et le stationnement,*

### ARRETE

**ARTICLE 1** : le samedi 24 juin de 7 heures à 20 heures, la circulation et le stationnement seront interdits sur la portion de la voie communale à la Forêt au droit de la parcelle de Mr ECHAUBARD cadastrée ZD 142. Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules de chantier, d'incendie et de secours.

**ARTICLE 2** : La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur ; la fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par Mr ECHAUBARD Fabrice.

**ARTICLE 3** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune d'Ydes.

**ARTICLE 5** : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

**ARTICLE 6** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie d'Ydes,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers du Centre de Secours d'Ydes,
- Monsieur Fabrice ECHAUBARD

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Ydes, le 23 juin 2023

Le Maire,  
Alain DELAGE